

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord Pos-de-Calais Picardie

Service Information
Développement Durable et
Evaluation Environnemetale

Affaire suivie par : Patrice SAUVAGE Tél: 03 20 40 43 75

Courriel: patrice sauvage@developpement-dumble.gouv.fr

M. le Directeur

Direction Départementale des Territoires de l'Olse

Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie

a.i. Stéphane CARIN

Lille, le 24/05/16

Objet : Porter à connaissance – Révision du POS de la commune de Beaumont Les Nonains (60)

Vous avez consulté notre service dans le cadre du porter à connaissance concernant la révision du POS de la commune de Beaumont Les Nonains (60).

Je vous informe que vous avez accès aux données environnementales depuis notre site internet : http://www.nord-pas-de-calais-picardie.developpement-durable.gouv.fr/ sur l'onglet «Porter à connaissance», «Porter à connaissance et informations environnementales Picardie»

Vous trouverez dans cette rubrique un tableau qui récapitule l'ensemble des sites internet locaux ou nationaux permettant d'accéder aux informations que vous recherchez.

Je vous précise que le territoire, est concerné à ce jour par des canalisations de transport de matières dangereuses. Veuillez vous rapprocher des opérateurs de transport GRT gaz et/ou Trapil accessible depuis la rubrique ci-dessus.

Il est possible que votre commune puisse également être concernée par la présence d'ICPE soumises uniquement à déclaration. Ces établissements ne sont pas référencés dans la base nationale, je vous invite à vous rapprocher des services de la Préfecture qui suivent ce type d'établissements.

En outre, je vous informe que les installations d'élevage et d'abattage d'animaux, les installations dans lesquelles sont traitées des matières animales, les installations mettant en ceuvre des organismes génétiquement modifiés et celles de production de micro organismes pathogènes relèvent du contrôle de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Le service ne souhaite pas être associé à l'élaboration de ce document d'urbanisme.

La Chef du Sen/ho/IDMFF

Grantal ADJRIOU

